

Comment je me protège?



- › Ne pas toucher les chenilles ou les nids
- › Expliquer aux enfants les dangers encourus et ne pas les laisser jouer en-dessous d'un arbre infesté
- › Après contact avec les poils, enlever les vêtements et les laver à la machine. Prendre une douche et bien laver les cheveux
- › Faire attention à ne pas introduire à la maison des poils urticants à travers des vêtements et des chaussures
- › Rincer les poils attachés à la peau avec de l'eau et du savon. Des poils fortement attachés doivent être enlevés (pince, papier collant)
- › En cas de problème grave, consulter un médecin
- › L'urticaire de la peau est traité par des crèmes antihistaminiques ou corticoïdes. Des compresses refroidissantes apaisent les symptômes
- › Rincer à l'eau l'œil atteint. Consulter un spécialiste en ophtalmologie
- › Les problèmes asthmatiques réagissent aux inhalations de bronchodilatateurs et/ou corticoïdes
- › En cas d'ingestion, diluer la quantité de poils ingérés en buvant beaucoup d'eau
- › Les réactions plus sévères nécessitent une hospitalisation
- › Laisser l'enlèvement des nids au personnel qualifié



Contact

Conseils sur la processionnaire du chêne:

Administration de la nature et des forêts
81, avenue de la Gare
L-9233 Diekirch
+352 247 56 600
eps@anf.etat.lu
<http://www.emwelt.lu>

Conseils de santé:

Division de l'Inspection Sanitaire
20, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg-Hamm
+352 247-85650
inspection.sanitaire@ms.etat.lu
<http://www.sante.public.lu>



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Direction de la santé

Sante.lu



La Processionnaire du chêne

Thaumetopoea processionea

Le changement climatique favorise l'occupation de nouveaux habitats par certaines espèces animales, comme par exemple la processionnaire du chêne. Ce papillon thermophile est présent dans une grande partie de l'Europe et colonise uniquement les chênes. Ses habitats de prédilection sont: les chênaies claires, les lisières, les allées et les arbres solitaires.

Biologie

La processionnaire du chêne est une espèce nocturne qui vole entre fin juillet et septembre. Ce lépidoptère peut atteindre une envergure de 25 mm, ses ailes antérieures sont grises avec des bandes transversales légèrement plus foncées, alors que les ailes postérieures sont de couleur blanc-gris.



La femelle pond jusqu'à 300 œufs dans la partie supérieure de la couronne des chênes.

La chenille se développe en automne et passe tout l'hiver dans l'œuf. En début de la période de végétation (fin avril, début mai), les chenilles éclosent. Elles passent alors par 6 stades de développement pour arriver à la nymphose. Dès le début, les chenilles sont très poilues, elles ont d'abord une coloration brun-jaune qui deviendra par la suite noir-bleuâtre. Sur 8 segments de l'abdomen, la chenille porte des zones constituées de poils soyeux de couleur brun-rouge, appelées miroirs. Sur ces derniers se trouvent à partir du 3^{ème} stade larvaire, des poils pourvus d'aiguillons urticants qui contiennent une toxine appelée thaumétopoéine. Le nombre, ainsi que la longueur de ses poils irritants augmentent avec chaque mue de la chenille. A la fin du 6^{ème} stade larvaire, la chenille peut atteindre une taille de 4 cm.

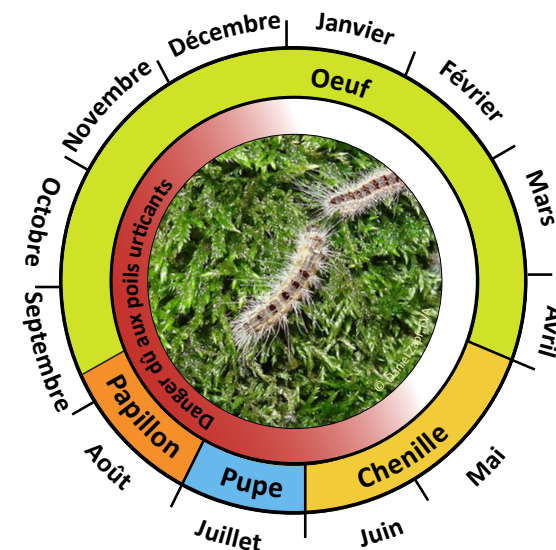


< nid de la processionnaire du chêne

Cycle de développement

Les chenilles vivent dans des groupes sociaux et se rassemblent sur les feuilles ou rameaux et confectionnent un tissage soyeux léger.

On peut observer les nids de la processionnaire du chêne à partir du 5^{ème} stade de développement de la chenille (mi-juin) sur le tronc ou sur les branches maîtresse du chêne. Ces nids peuvent atteindre une longueur d'un mètre et sont mêlés de déjections. Ils servent aux chenilles en tant que lieu de repos. Les chenilles quittent les nids en « processions » (d'où leur nom !) pour se nourrir. La nymphose a lieu à partir de juillet dans le nid et dure entre 3 et 6 semaines. Même après l'émergence du papillon, les nids avec les restes de mue et les déjections subsistent dans les arbres. Les poils urticants qui s'y trouvent, conservent leur caractère allergénique.



Impacts sur la santé humaine

Une réaction allergique peut être déclenchée à cause des poils urticants de la chenille contenant la protéine thaumétopoéine. Ces poils irritent la peau humaine, ce qui conduit à des démangeaisons désagréables pouvant aboutir à des réactions inflammatoires de la peau (dermatite, urticaire). Des irritations des yeux et des voies respiratoires sont également possibles. D'autres symptômes peuvent être la fièvre et le vertige. La sensibilité et l'intensité de la réaction des personnes touchées augmentent avec chaque contact. Les animaux domestiques peuvent aussi être touchés.



Des conditions météorologiques avantageuses et des courants d'air favorisent le transport des poils urticants sur de grandes distances. Les poils se conservent particulièrement bien dans les sous-bois et peuvent se coller aux vêtements et chaussures. Un autre danger découle du nid. La longue durée d'action des poils urticants, peut déclencher même ultérieurement de nouvelles réactions allergiques.

Sont particulièrement touchés, les travailleurs des domaines de la sylviculture, des ponts et chaussées, de l'entretien des paysages qui travaillent dans les environs d'arbres infestés.

Mesures répressives

Pour protéger la santé humaine, il est nécessaire de lutter contre la processionnaire du chêne dans les milieux urbains ou fréquemment occupés par l'homme (p.ex. : aires de barbecue en forêt). Ceci se fait par l'aspiration et l'incinération des nids. Pour éviter que le papillon s'envole et produise une nouvelle génération l'année suivante, les interventions doivent avoir lieu début juillet. Cette lutte devra être effectuée par des professionnels qui ont une connaissance adéquate des techniques de lutte et qui ont à leur disposition les équipements de protection nécessaires.

La responsabilité des mesures de défense et de lutte contre la chenille processionnaire du chêne incombe aux propriétaires des parcelles sur lesquels se trouvent des arbres infestés.

Dans les peuplements forestiers, où aucun danger direct pour l'homme n'existe, la présence de la processionnaire du chêne peut être tolérée. Dans un écosystème forestier intact les processus naturels (p.ex.: prédation) peuvent contrecarrer la pullulation de la processionnaire du chêne.

